

Communiqué de presse

Paris, le 2 mai 2016

Un accord unanime pour l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle

Unique organisation patronale représentative dans l'ensemble du champ du spectacle vivant et enregistré, la FESAC s'est pleinement impliquée dans les négociations relatives à l'assurance chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle.

Après 16 réunions de négociations démarrées en février, la FESAC se félicite qu'un accord unanime ait été trouvé ce jour avec les cinq fédérations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO).

Les organisations signataires ont su trouver les concessions réciproques nécessaires à la conclusion d'un accord équilibré qui concilie le respect des économies demandées par les organisations interprofessionnelles, des avancées sociales notamment pour les personnes les plus fragiles (femmes enceintes, salariés en situation de longue maladie) et des mesures incitatives au retour à l'emploi.

Cette première signature historique marque le début d'un cadre rénové de négociation où chacun a montré sa volonté d'aboutir, en responsabilité, dans le respect de la solidarité interprofessionnelle.

Soucieuse du développement de l'emploi dans le secteur du spectacle, la FESAC attend désormais des précisions quant à la mise en œuvre du fonds pour l'emploi annoncé par le Premier Ministre.